



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du mercredi 12 novembre 2025

N°42/2021-2026

Présidence de **Mme Aliénor VAUTHEY**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du Cube à Morges.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

79 sont présents au moment de l'appel.

20 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BALLY Marc, DA ROCHA Patricia, DEWI FREITAG Jacinta, ELSIG Céline, FEHLMANN Sacha, GANNA Alexandre, GILLIARD Bertrand, KALMS Rosella, MAYOR Christine, MENOUX Arthur, MOJON Mélanie, REYNOLDS Michel, ROCHAT Martine, TIECHE Marc-Alain, TROGER Alain, VELINI Maria Grazia, WYSS Rita

Sont arrivé·e·s après l'appel : EGGENBERGER Frédéric, GASKELL Veronica, SAARBACH William

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025 ;
- Préavis N° 31/11.25 – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 4'300'000.00 TTC, subvention non déduite, pour la mise en séparatif de l'assainissement et remplacement de conduites souterraines de la rue de la Gare inférieure, du Château, du Vieux-Port au carrefour de la Poste
- Préavis N° 32/11.25 – Rapport en réponse au postulat du groupe PLR « Un marché du soir à Morges »
- Rapport de commission N° 16/11.25 – Rapport - Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Des alternatives locales et écologiques au béton »
- Rapport de commission N° 21/11.25 – Demande d'un crédit de CHF 967'000.00 TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Tolochenaz, entre l'avenue Henry-Warnery et le chemin de Prellionnaz
- Rapport de commission N° 25/11.25 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025
- Rapport de commission N° 29/11.25 – Demande d'un crédit de CHF 924'300.00 TTC subventions et participations non-déduites, pour la réfection partielle du chalet d'alpage de la Burtignière
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « La transition énergétique ne doit pas se faire sur le dos des locataires »
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? »
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « Quelle posture de la Municipalité face à la fermeture annoncée des ateliers du Relais ? »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce des modifications de l'ordre du jour, au point 10. Les initiatives suivantes ont été déposées et seront développées :

- Interpellation Gilles Millioud « Que le chantier commence – A quel prix pour les deux-roues ? »
- Interpellation du groupe PLR « Incident survenu dans le quartier de la gare et l'insécurité y résultant, que peuvent faire les autorités ? »
- Postulat du groupe PLR « Renforçons l'attractivité des commerces morgiens »
- Postulat du groupe UDC Ville de Morges « Sauvons nos vigneron·ne·s »

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à une majorité évidente moins 3 abstentions.

2. Assermentation d'un Conseiller communal

Dans sa séance du 4 novembre 2025, le Bureau a élu, conformément à l'article 66 de la Loi sur les droits politiques, M. Raphaël Boillat, de la liste complémentaire du groupe PLR, en remplacement de Mme Nadège Esmel, démissionnaire.

M. Boillat prête serment selon le protocole en vigueur et rejoint les rangs de son parti.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce six communications :

- **1^{ère} communication** : les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 30 novembre. Le dépouillement sera assuré comme d'ordinaire par le Bureau élargi. L'après-midi, une demi-douzaine d'élèves du gymnase de Morges participant à un Atelier civique viendront dépouiller des votations fictives, organisées avec des bulletins fournis par le Canton. L'objectif est qu'ils puissent s'essayer eux-mêmes au processus de dépouillement et découvrir cette étape de notre vie démocratique.
- **2^{ème} communication** : lorsque les président·e·s de commissions ad hoc envoient leurs rapports à la secrétaire, ils sont prié·e·s de toujours mettre le Greffe ainsi que le ou la Présidente du Conseil en copie de leur mail. Cela permet de s'assurer que ces trois personnes puissent avoir connaissance du rapport et évite en outre de démultiplier les échanges de mails.
- **3^{ème} communication** : la nouvelle version de l'Extranet de la Commune a occasionné un certain nombre de problèmes pour les personnes dont l'adresse de messagerie est hébergée par Swisscom, empêchant la connexion. Une solution ayant été trouvée, tous les conseillers et conseillères devraient maintenant être en mesure de se connecter à l'extranet. Si le problème persiste néanmoins, ils peuvent s'adresser à Madame Sophie Evard.
- **4^{ème} communication** : pour rappel, le souper de notre Conseil aura lieu le mercredi 21 janvier. L'invitation à vous y inscrire vous parviendra bientôt.
- **5^{ème} communication** : pour rappel également, si la séance d'aujourd'hui a été déplacée en raison du Mémorial Gander, nous reprenons dès le mois prochain le calendrier habituel. La prochaine séance aura donc lieu le mercredi 3 décembre.
- **6^{ème} communication** : en date du 10 octobre dernier, le Bureau a reçu la démission de Monsieur Jean Louis Jordan, Huissier de notre Conseil, dont voici le contenu :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Après vingt-huit années passées au sein du bureau du Conseil Communal, j'ai pris la décision de mettre un terme à mon contrat de travail et de présenter ma démission à compter de la fin de la législature.
Cette décision, mûrement réfléchie, n'a pas été facile à prendre tant ces années ont été riches et humaines.
Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour les nombreuses opportunités qui m'ont été offertes, pour la bienveillance de mes collègues et pour l'esprit d'équipe qui a toujours animé notre environnement de travail.
Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et messieurs les conseillers l'expression de mes salutations distinguées. »*

Monsieur Jordan a rejoint notre Conseil en tant qu'Huissier en 1999. Il poursuivra ses fonctions jusqu'à la fin de cette législature. Au terme de celle-ci, Monsieur Frédéric Volken, actuellement Huissier suppléant, reprendra la place d'Huissier principal, laissant donc vacante la place d'Huissier suppléant. Le Bureau lancera bientôt un appel d'offre visant à repourvoir cette place, mais les Conseillères et Conseillers sont d'ores et déjà invité·e·s à en parler autour d'eux.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce trois communications et lit la première.

- **Point de situation sur l'état d'avancement des communes participant au système de financement régional pour le projet d'assainissement et transformation de la patinoire en complexe sportif quatre saisons**

« Pour donner suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Heredia lors de la séance du 1^{er} octobre 2025, la Municipalité vous informe qu'en date du 30 octobre 2025, 7 communes ont validé leur soutien au projet via le système de financement régional. Les communes de Denens, Echandens, Echichens, Lavigny, Lully, Tolochenaz et Yens ont en effet confirmé leur soutien pour un montant total de CHF 1,1 million. Pour l'heure, seul le Conseil communal de la commune d'Etoy a refusé le soutien proposé par sa Municipalité, fixé à CHF 262'800.00. Il reste à confirmer ou infirmer la participation de 19 communes pour un montant total de CHF 2,7 millions. Nous ne manquerons pas d'informer votre Conseil sur l'avancement de ces décisions. »

- **Mise à l'enquête du projet de restaurant scolaire et d'UAPE transitoires de Prairie-Nord**

Mme la Municipale Laure JATON lit la communication suivante :

« La Municipalité de Morges vous informe qu'elle soumettra à l'enquête publique dans le courant du mois de novembre un projet de restaurant scolaire et d'UAPE transitoires de Prairie-Nord.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du préavis N°20/6.25 "Demande d'un crédit de CHF 823'000.00 TTC subventions non déduites pour les études et la réalisation du restaurant

scolaire et de l'UAPE provisoires de Prairie-Nord" que vous avez accepté lors de la séance du 3 septembre dernier.

Le projet mis à l'enquête permettra de répondre au besoin de relocalisation du restaurant scolaire de la patinoire durant les travaux planifiés pour ce bâtiment d'une part, et de créer des places d'accueil en UAPE sur le secteur Morges Ouest d'autre part.

Depuis le début du projet, une démarche de réemploi de matériaux et de circuit court est au cœur des réflexions ; cette démarche reste centrale dans la mise à l'enquête : utilisation de portakabins d'occasion, le mobilier intérieur proviendra du restaurant de la patinoire ainsi que d'une structure d'accueil existante, les jeux extérieurs seront réalisés sur place à partir d'un sapin malade qui doit être abattu et les matériaux de certains aménagements extérieurs seront récupérés du dépôt communal. Ces diverses mesures permettront d'améliorer nettement le bilan carbone du projet.

Une attention particulière sera également portée sur la préservation des sols et la végétalisation du site : maintien du terrain en place, fondations du bâtiment par pieux vissés, plantation de nombreux arbres, arbustes, haies, plantes grimpantes, revêtements en plaquettes de bois et en matériaux perméables, évacuation des eaux de toiture par noues, etc. Ces espaces, qui pourront être utilisés hors temps scolaire par les habitant·e·s du quartier, seront aménagés de manière qualitative et diversifiée, pour des usages multiples. Ce projet est cohérent avec les axes 1 et 2 du plan climat de la Ville de Morges.

Le passage-piétons actuel n'est plus aux normes et présente des lacunes en termes de sécurité sera adapté afin de garantir une meilleure sécurité aux enfants fréquentant la structure. Une publication FAO interviendra prochainement.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la Direction urbanisme, constructions et espace public durant les heures d'ouverture des guichets ; il sera également disponible sur le site internet de la Commune. »

- **Re-certification VILLEVERTE SUISSE – obtention du niveau Argent**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la communication suivante :

« La Municipalité a le plaisir de vous informer que la Ville de Morges a réussi avec succès l'audit de re-certification Villeverte Suisse, en obtenant le niveau Argent.

Le label Villeverte Suisse distingue les communes et les villes qui s'engagent activement notamment pour une gestion durable des espaces verts et la promotion de la biodiversité urbaine. Après avoir été certifiée niveau Bronze en 2019, la Ville de Morges franchit une nouvelle étape significative de son engagement pour le développement durable. En effet l'audit conclut à une nette progression depuis la première certification et salue la cohésion, le professionnalisme et la motivation des équipes communales.

Le rapport d'audit relève que la Ville de Morges a su mettre en place les structures nécessaires pour soutenir son évolution vers des objectifs « climatiques, urbanistiques et de préservation des milieux vivants ». Parmi les points forts identifiés par les auditrices et auditeurs figurent la production végétale locale, la gestion exemplaire du patrimoine arboré, la communication active avec la population et la formation du personnel.

Il est également souligné que l'engagement de la Ville s'inscrit dans une démarche cohérente, soutenue par plusieurs instruments stratégiques communaux, tels que le Plan directeur des

mobilités, le Plan climat et la stratégie d'arborisation, qui encadrent les actions en faveur d'une ville plus durable.

Cette re-certification représente un encouragement à poursuivre les efforts en faveur d'un développement durable harmonieux et d'une transition vers une ville résiliente face aux changements climatiques

La Municipalité remercie l'ensemble des services et partenaires impliqués dans cette réussite. »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

5. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

6. Préavis de la Municipalité

N° 31/11.25 Demande d'un crédit de réalisation de CHF 4'300'000.00 TTC, subvention non déduite, pour la mise en séparatif de l'assainissement et remplacement de conduites souterraines de la rue de la Gare inférieure, du Château, du Vieux-Port au carrefour de la Poste – 1^{ère} séance de commission mardi 25 novembre 2025 à 18h30, salle Léman, av. Riond-Bosson 14. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Jonathan SCHOPFER
- Michael FRANCESCATO
- Raphaël BOILLAT
- André WALTHER
- Camille ROBERT
- Michaël FURHOFF
- Yvan CHRISTINET

N° 32/11.25 Rapport en réponse au postulat du groupe PLR « Un marché du soir à Morges » - 1^{ère} séance de commission mercredi 19 novembre à 18h30, salle des commissions, Hôtel-de-Ville. Présidence EMVL.

Les commissaires sont :

- Patricia DA ROCHA
- Floriane WYSS
- Gaël CORONEL
- Mélanie MOJON
- Sylvie TRUDU
- Raphaël DE GOUMOENS
- Yvan CHRISTINET

7. Rapports de commissions

N ° 16/11.25 Rapport – Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Des alternatives locales et écologiques au béton »

M. Clément BOURGEOIS, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Robert MIKOLAJEWSKI, au nom du groupe des Vert·e·s tient à remercier la Municipalité pour la réponse complète et soignée apportée à leur postulat. Ils souhaitent simplement attirer l'attention sur le fait que la majorité des éléments présentés dans ladite réponse reposent sur des engagements futurs. Notamment pour les projets communaux, sur la mise en application de mesures du Plan Climat, en espérant que ces mesures apportent plus de systématisation sur le choix des matériaux utilisés. Pour les privés, par la révision des procédures administratives en lien avec les subventions et par le renforcement des actions de communication.

À ce titre, le groupe des Vert·e·s restera attentif au développement des engagements précités car c'est par la multiplication de projets innovants que l'on arrivera à faire évoluer les habitudes des acteurs issus du domaine de la construction.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Des alternatives locales et écologiques au béton »
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(78 OUI et 3 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport.
--

- **N° 21/11.25 Demande d'un crédit de CHF 967'000.00 TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Tolochenaz, entre l'avenue Henry-Warnery et le chemin de Prellionnaz**

M. Matthias BLUME président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Jonathan SCHOPFER exprime sa position personnelle concernant ce préavis et la limitation de vitesse sur ces deux axes routiers. Il comprend bien l'intention de ce projet qui vise à réduire les risques d'accident graves. Cependant, il faut rester lucide, le risque d'accident existera toujours, quelle que soit la vitesse autorisée.

Il se permet de rappeler qu'en zone 30, comme sur la rue Louis-de-Savoie, la priorité reste aux véhicules, le piéton doit demander la priorité et non l'inverse. De plus, dans les zones limitées à 20 km/h il n'est pas nécessaire de marquer des passages piétons où traverser. Cela peut prêter à confusion et créer une fausse impression de sécurité notamment pour les enfants.

Il s'exprime ici en tant que parent et usager quotidien de ces deux axes. A son sens, il aurait été plus judicieux de maintenir la circulation à 50 km/h mais d'installer des feux de circulation. Car comme le disait le policier qui venait nous parler à l'école « une voiture à l'arrêt n'est pas dangereuse ». Un feu rouge oblige tout conducteur à s'arrêter ce qui lui semble plus efficace comme mesure de sécurité qu'une simple réduction de vitesse.

C'est pourquoi, au nom du bon sens et de la sécurité véritable il recommande de refuser ce préavis. La sécurité, surtout celle des enfants ne doit pas être assurée à moitié.

M. Michael FRANCESCATO informe que le groupe PLR n'a pas accueilli avec grand enthousiasme cette nouvelle restriction dans le trafic morgien. Les coûts sont importants pour une surface de 180 mètres linéaires et ces zones à différentes vitesses risquent de créer un méli-mélo certain.

En revanche, le PLR reconnaît les besoins qui sont liés au quartier voisin avec une grande affluence piétonne et de cycles depuis la mise en location et en habitation du quartier de l'Églantine et il soutiendra ce projet dans sa majorité. Majorité qui rappelle toutefois que d'autres projets sont à prioriser, comme la rénovation de l'Avenue Warnery qui est un axe important d'entrée dans la Ville de Morges et qui doit le rester, même si on doit garantir et améliorer son accessibilité pour les vélos.

Le PLR tient à témoigner de son inquiétude concernant la situation sur le chemin de Prellionnaz avec une rue étroite et un passage toutes les 4 minutes de bus articulés.

A titre personnel, il attire l'attention de la Municipalité sur deux points. Le premier concerne la qualité des aménagements qui seront effectués car ils sont en lien avec le quartier de l'Églantine : tout visiteur du quartier pourra constater qu'après quelques années le béton commence déjà à s'effriter, les pavés s'enfoncent et le sentiment de qualité n'est pas là.

Deuxième point, dans le cadre de la construction du quartier de la Prairie-Nord, pour ne pas défaire ce qui sera fait, il compte sur le bon sens de la Municipalité et des services de la Ville pour en tenir compte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

1. de l'amortissement du montant de CHF 674'100.00 sur une période de 40 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
2. de l'amortissement du montant de CHF 218'000.00 sur une période de 10 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
3. de l'amortissement du montant de CHF 74'900.00 sur une période de 60 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

et décide :

(63 OUI, 10 NON, 9 absentions)

1. d'adopter, sous réserve de ratification par le Département compétent, le projet d'aménagement du chemin de Tolochenaz entre l'avenue Henry-Warnery et le chemin de Prellionnaz soumis à l'enquête publique du 18 janvier au 16 février 2025;
2. de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions formulées lors de l'enquête publique ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 967'000.00 pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Tolochenaz entre l'avenue Henry-Warnery et le chemin de Prellionnaz ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

- **N° 25/11.25 Demande de crédit complémentaires au budget de fonctionnement 2025**

M. Pascal GEMPERLI président-rapporteur de la commission des finances en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(65 OUI, 1 NON, 15 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité les crédits complémentaires demandés au budget de l'exercice 2025 pour un montant net de CHF 413'183.00.

- **N° 29/11.25 Demande d'un crédit de CHF 924'300.00 TTC subventions et participations non-déduites, pour la réfection partielle du chalet d'alpage de la Burtignière**

M. Yvan CHRISTINET président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

Mme Aude JARDIN avait déjà réagi à l'époque concernant la problématique du raccordement à l'eau de ces chalets d'alpage car cette ressource va devenir de plus en plus rare, c'est moins à la mode que le carbone mais c'est une réalité. Elle réitère ce qu'elle avait dit en 2023, même si elle est la première à aimer manger et à soutenir le patrimoine lorsqu'il est bon. Ceci étant dit et au vu de l'austérité du budget, des compléments votés ce soir, elle ne cautionne pas de dépenser un demi-million dans ce projet sans trop se poser de questions alors que pour des repas scolaires ou cours d'écoles la polémique se fait d'avantage ressentir.

Elle ne va pas faire « tout un fromage » de cette histoire mais elle relève qu'elle trouve surprenant que cela passe si facilement au vu du contexte financier de la Ville. Bien sûr, le patrimoine c'est important mais cela ne doit pas porter préjudice à ce qui viendra ces prochains mois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

1. de l'amortissement du montant total de CHF 924'300.00 sur une période de 30 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide :

(69 OUI, 4 NON, 9 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 924'300.00 pour la réfection du chalet d'alpage de la Burtignière, subventions cantonales et fédérales non-déduites ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

8. Interpellation du groupe PSIG « La transition énergétique ne doit pas se faire sur le dos des locataires » Réponse écrite de la Municipalité

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur cette réponse.

M. Michael FURHOFF s'exprime en ces termes :

« Cela fait de nombreux mois que les locataires des Halles attendent des réponses et pour cela nous sommes satisfaits que la Municipalité ait pris le temps de nous répondre.

Vis-à-vis du fond, le groupe PSIG rappelle que la transition énergétique ne peut être juste que si elle protège les locataires et les ménages les plus fragiles. La défense d'une transition écologique ambitieuse doit aller de pair avec des mesures sociales concrètes afin d'éviter que les coûts retombent sur les locataires. Comme l'avait même écrit Municipalité dans son préavis sur l'élaboration de son plan climat, on doit se focaliser entre autres sur la justice climatique et l'équité sociale.

La Municipalité indique que Romande Énergie SA fixe les tarifs commerciaux de l'aquathermie et que la Ville ne peut exercer de contrôle sur ces prix. Le groupe PSIG prendra acte de cette réalité contractuelle mais déplore un manque de posture politique : lorsqu'une collectivité a participé financièrement et matériellement à une infrastructure (conduites, bâtiment de pompage), elle doit exiger des garde-fous contractuels explicites garantissant des conditions tarifaires socialement acceptables et transparentes plutôt que de se retrancher derrière une absence de compétence.

La Municipalité renvoie la transparence des décomptes au droit du bail, en invitant les locataires à exiger des décomptes précis auprès de leur bailleur. Cela me rappelle une de nos interpellations sur la hausse des loyers dans laquelle la Municipalité renvoyait les locataires au guichet de l'Asloca.

Invoquer la transparence dans le contexte me semble aussi naïf. Moi-même, j'attends toujours mes décomptes de charges détaillés 2022, 2023, et 2024 de mon bailleur, après plusieurs mails, 2 courriers recommandés et évidemment des échanges avec l'Asloca et je ne peux rien faire d'autre.

Enfin, la Municipalité dit qu'elle veille à ce que l'offre soit attractive pour les locataires et propriétaire. Le groupe PSIG estime que cette posture, purement déclarative, est insuffisante. On pourrait faire mieux ! »

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« En tant que professionnelle dans le développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un canton, je travaille en étroite collaboration avec notre service de développement des réseaux de chaleur à distance. Et je dois dire que j'ai été déçue de la réponse de la Municipalité concernant les moyens dont elle dispose pour avoir un contrôle sur les tarifs proposés aux Morgien·ne·s qui se connectent au réseau de chaleur à distance.

En résumé, elle ne peut rien faire dans le cas de Morges-Lac car c'est Romande Energie qui est aux manettes (alors que les infrastructures appartiennent à la Ville de Morges qui les loue à RE). Et dans le cas du futur Morges CAD-Nord, tout ce qu'on apprend, c'est que la Municipalité siégeant au CA de Morges-Energies SA de manière paritaire va pouvoir s'assurer que les tarifs proposés soient attractifs et conformes au prix du marché. Mais encore ?

Comment la Municipalité sait-elle qu'un tarif est adapté et conforme à sa politique de déploiement des énergies renouvelables sur son territoire ? J'ai personnellement été voir les tarifs proposés pour le CAD-Nord, et je peux vous dire que ceux-ci ne sont pas très compréhensibles pour tout propriétaire voulant estimer qu'elle sera sa facture mensuelle de chauffage, pas très lisible même pour moi qui suis dans le domaine, et visiblement aussi pour la Municipalité qui dans sa réponse à la question 5 mentionne : *«De plus, avec ce procédé le propriétaire ne paie que la chaleur fournie et s'affranchit des charges d'amortissement et d'exploitation de l'installation de production de chaleur sur site.»* C'est incorrect, le prix appliqué aux clients du CAD est constitué certes d'une part variable qui est proportionnelle à la consommation effective du consommateur, mais aussi d'une part fixe qui ne varie pas en fonction de la consommation, une espèce d'abonnement.

C'est-à-dire que même les locataires qui ne consomment rien du tout, vont payer un montant fixe tous les mois. C'est tout à fait normal de pratiquer comme cela, encore faut-il pouvoir l'expliquer clairement aux consommateurs. De plus, il serait bon que la Municipalité sache comment est calculée cette part fixe. Petite explication que je vais tenter de vous faire de la manière la plus simplifiée possible : cette part fixe correspond grosso-modo aux charges d'amortissement de l'installations de production chaleur et des conduites transportant l'eau chaude, mais ces charges d'amortissement sont réparties sur tous les consommateurs connectés au réseau de chaleur à distance. C'est-à-dire que plus Morges Energies SA aura de clients connectés au CAD-Nord, plus cette part fixe sera petite. Le problème c'est que pour proposer aux futurs clients la connexion au CAD-Nord, il faut bien leur avancer des tarifs. Cette part fixe doit donc être déterminée avant de connaître le nombre exact de clients qui accepteront de se connecter au CAD. Pour déterminer cette part fixe à l'avance, le développeur du réseau fait des projections, planifie un tracé de CAD qui passe par une majorité de gros consommateurs avec qui il a déjà des pré-contacts, essaie de minimiser le passage des conduites à travers des espaces vides de tout consommateur, estime les risques de ne pas avoir assez de clients, la marge qu'il veut se faire.

C'est complexe, mais la Ville de Morges, en tant qu'actionnaire majoritaire de Morges Energies SA, a le droit et le devoir d'avoir une vue claire sur les critères qui ont abouti à la fixation de ces tarifs proposés aux futurs clients du CAD-Nord. Quelle marge Morges Energie SA doit-elle se faire sachant que son but premier est le développement des énergies renouvelables sur le territoire de Morges ? la Ville de Morges pourrait également, à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Genève, définir des zones de passage du CAD dans lesquelles tous les moyens/gros consommateurs dont la chaudière arrive en fin de vie ont l'obligation de se raccorder au CAD-Nord, permettant à Morges Energies SA de réduire sa part de risque qu'elle prend en fixant des prix avant la signature de tous les contrats. On peut encore penser à beaucoup de méthodes de contrôle et de leviers pour s'assurer que les prix pratiqués par Morges Energies SA soient conformes à la politique de développement des CAD de la Ville de Morges.

Car sinon, on risque d'entendre trop souvent le même genre de réponse que l'on devine dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation : les énergies renouvelables, c'est cher, c'est comme cela, mais que voulez-vous, c'est le prix que les Morgien·ne ·s devront payer s'ils veulent que la Ville de Morges effectue sa transition énergétique.

Et je pourrai également vous citer l'exemple de la patinoire de Morges. Ce magnifique projet dont la Municipalité a loué les bienfaits de l'assainissement énergétique prévu dans les travaux, pour faire passer la pilule des 26 millions de CHF. C'est cher, mais c'est bon pour la planète !

Alors je fais ici un petit rappel qui peut-être vous parlera un peu mieux suite à mes explications sur les répartitions des coûts et profits inhérents à la transition énergétique :

- Dans ses pré-études, la Municipalité avait estimé à 8-10 millions de CHF les travaux d'assainissement du bâtiment, y inclus la pose d'une méga-centrale solaire.
- Ladite méga centrale solaire n'appartiendra pas à la Ville de Morges, mais à RE, qui revendra d'ailleurs à la Ville de Morges l'électricité produite par ces panneaux pour la part consommée sur le site (qui sera minime étant donné que les panneaux solaires produisent majoritairement quand les gros consommateurs électriques que sont les groupes froids de la patinoire ne marchent pas ou peu). Si la Ville de Morges avait pu construire sa propre centrale solaire sur ce méga-toit, elle aurait pu en faire profiter tous les Morgien·ne·s en créant des sociétés d'auto-consommateurs, en proposant un investissement participatif aux Morgien·ne·s qui ne disposent pas d'un espace en toiture pour poser leurs panneaux, etc...
- Et enfin, la Ville de Morges, voulant coûte que coûte conserver une patinoire olympique de 1'700 m² pour permettre à l'équipe de hockey de pouvoir continuer à jouer ses matchs officiels, a refusé la construction d'une piscine attenante aux patinoires. Et comment valorise-t-on toute la chaleur produite par les groupes froids qui fabriquent de la glace en continu, si on ne peut pas le faire pour chauffer en direct une piscine ? En l'utilisant pour chauffer le bâtiment, ça c'est super, et le surplus ? On a trouvé une super solution efficace, on va le revendre au CAD-Nord qui passera pas là... donc, si vous vous rappelez mes explications, le but du jeu quand on veut développer un réseau avec des tarifs corrects, c'est de minimiser les investissements liés à la construction de ce réseau et de maximiser le nombre de clients qui se connectent et qui achètent de la chaleur. Donc, pour la patinoire, cela signifie que Morges Energies SA devra investir pour connecter le bâtiment de la patinoire au CAD-Nord, installer toutes les infrastructures nécessaires à l'échange de chaleur, et tout cela pour quoi ? Non pas vendre de la chaleur, mais en acheter ! au final, cela va renchérir les tarifs du CAD-Nord et qui va payer ? Les Morgien·ne·s.

Non, la transition énergétique, quand elle ne sert pas d'alibi pour faire passer des projets pharaoniques, et quand elle est faite de manière cohérente et efficace, n'est pas trop chère. C'est complexe, certes, cela demande bcp de planification énergétique à l'amont, bcp de vision à long terme (et non au moment où l'on investit dans les infrastructures), de discussion/négociations entre les instances publiques et les acteurs du marché, tout cela afin que la transition énergétique ne soit pas trop chère pour certains quand elle devient très rentable pour d'autres. »

La parole n'est plus demandée, aucune résolution n'est déposée.

9. Interpellation du groupe PSIG « Quelles mesures contre le racisme systémique au sein de Police Région Morges ? » Réponse écrite de la Municipalité

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur cette réponse.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« En lisant la réponse écrite à l'interpellation du groupe PSIG sur le racisme systémique au sein de la PRM, j'ai eu le sentiment que la position municipale pouvait se résumer ainsi : « circulez, il n'y a rien à voir ! ». La réponse à la Question 1 évoque effectivement les groupes WhatsApp, mais on y apprend qu'« aucune mesure n'a, pour l'heure, été prise envers quelconque agent de la PRM ».

Or, cela m'a rappelé un article du *Journal de Morges*, dans lequel il était pourtant indiqué que certains membres du personnel de la PRM avaient été suspendus, voire licenciés. Après vérification, cette information figure bien dans l'interview croisée des anciens et nouveaux commandants de la PRM, publiée le 3 octobre dernier. En réponse à une question sur l'affaire de la police lausannoise, l'ancien commandant Leu déclare : « Je n'ai aucun problème à ce que des policiers qui dérapent soient sanctionnés. Et j'ai moi-même pratiqué plusieurs fois l'exercice. » Il précise ensuite : « En six ans, nous nous sommes séparés d'une dizaine de collaborateurs pour des raisons de comportement – dont du racisme, mais pas uniquement. Ce qui est considérable pour un corps de 100 personnes. »

Dès lors, je m'interroge :

1. Pourquoi ces cas problématiques au sein de la PRM, pourtant rendus publics par la presse locale, n'apparaissent-ils pas dans la réponse écrite de la Municipalité ?
2. Faut-il y voir un manque de communication entre la PRM, le Codir – où siègent deux membres de notre Exécutif – et la Municipalité dans son ensemble.
3. Ou bien s'agit-il d'un choix délibéré de ne pas transmettre ces informations de manière transparente ? »

Mme Camille ROBERT s'exprime en ces termes :

« La réponse de la Municipalité à notre interpellation suscite à la fois déception et inquiétude. Loin d'ouvrir un dialogue constructif sur les enjeux de discrimination au sein des forces de police, cette réponse révèle une posture institutionnelle figée et un manque d'introspection.

Dès le préambule, la Municipalité évacue la question du racisme systémique en se contentant de dire que « le Comité de direction [...] n'a pas identifié de racisme systémique au sein de Police Région Morges ». Cette affirmation est posée ainsi, sans aucune analyse apparente ni justification méthodologique, fermant ainsi la porte à toute réflexion critique.

Parler de racisme systémique n'est pas accuser individuellement chaque agent de police, comme nous l'avons clairement exposé dans notre interpellation. C'est reconnaître que des structures, des procédures et une culture institutionnelle peuvent produire des effets discriminatoires, même en l'absence d'intention malveillante de la part des agents.

La réponse de la Municipalité se caractérise en outre par une passivité préoccupante. À presque chaque question, elle se retranche derrière le Comité de direction (Codir), affirmant qu'elle « n'entend pas s'ingérer dans les organismes de manière opérationnelle » (réponse à la question 3).

Cette posture est d'autant plus surprenante que la Municipalité de Morges est représentée au sein du Codir de PRM par deux membres et en assure la présidence. Comment la Municipalité peut-elle prétendre ne pas avoir les compétences, ou affirmer devoir « prendre renseignements » auprès du Codir alors qu'elle y siège deux fois et le préside ? Ces éléments sont questionnant du point de vue de la bonne marche institutionnelle, notamment par le relais indispensable d'information entre un Codir et un Exécutif municipal.

Cette distance que la Municipalité instaure entre elle et PRM ne tient pas. Affirmer « respecter l'organisation mise en place » et refuser toute « ingérence opérationnelle » revient à écarter sa responsabilité politique. La Municipalité a un pouvoir d'impulsion, un devoir de vigilance et une responsabilité démocratique qu'elle ne peut déléguer ou esquiver.

Ces constats nous amènent à une question fondamentale : pourquoi avoir des représentants au Codir si c'est pour affirmer ensuite ne rien savoir et ne rien pouvoir ? Il ne s'agit pas ici de remettre en question les règles institutionnelles, mais de questionner le fonctionnement de la transmission d'information au sein de deux organismes complémentaires faisant autorité.

Enfin, les réponses de la Municipalité font preuve d'incohérence logique : la Municipalité affirme avec assurance, dès le préambule, que le Codir « n'a pas identifié de racisme systémique au sein de Police Région Morges ». Mais comment peut-on affirmer qu'un problème n'existe pas lorsqu'on refuse précisément de le chercher ?

À notre question 4 sur la mise en place d'un audit interne, la Municipalité répond sans ambages : « le Comité de direction n'a pas procédé et n'envisage pas de procéder, en l'état, à un audit interne sur ces questions ».

Sans audit, sans récépissé de contrôle d'identité, sans statistiques sur les contrôles policiers, sans évaluation externe, comment la Municipalité peut-elle prétendre connaître la réalité du terrain et affirmer l'absence de racisme systémique ? Il n'est pas suggéré ici que la Municipalité devrait elle-même réaliser de telles actions, mais l'absence même d'un dialogue initié entre la Municipalité et PRM ne sont pas de nature à rassurer.

Face à cette réponse qui esquive, le Groupe PSIG maintient l'urgence et la légitimité de ses questions.

Nous demandons à la Municipalité **de cesser d'affirmer l'absence de racisme systémique sans disposer des outils pour le mesurer objectivement**. On ne peut pas nier un problème que l'on n'a pas investigué.

Nous lui demandons également d'user de son rôle au sein du Codir pour impulser une démarche proactive d'audit et d'évaluation des pratiques, plutôt que de se retrancher derrière une prétendue impossibilité de s'impliquer. Être au Codir, c'est précisément avoir la responsabilité d'impulser des politiques et des évaluations.

La confiance entre la population et les forces de l'ordre ne se décrète pas. Elle se construit par la transparence, l'écoute des préoccupations légitimes, la capacité à se remettre en question et la volonté d'amélioration continue. La posture actuelle de la Municipalité entame cette confiance au lieu de la renforcer. »

La parole n'est plus demandée. Aucune résolution n'est déposée.

10. Interpellation du groupe PSIG « Quelle posture de la Municipalité face à la fermeture annoncée des ateliers du Relais ? » Réponse écrite de la Municipalité

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur cette réponse.

M. Nicolas HEREDIA fait part du manque d'enthousiasme du groupe PSIG à la lecture de la réponse de la Municipalité qui suscite une réaction et deux questions supplémentaires. Apparemment la Municipalité n'a pas d'autre intention que de prendre acte face à la fermeture de ces ateliers. Ce alors qu'il va falloir tirer un trait sur des services appréciés tels que la menuiserie, la cuisine ou le service traiteur, et qu'une trentaine d'emplois vont être perdus au sein d'une structure historique de la Ville de Morges qui la fait rayonner bien au-delà des

frontières communales. Tirer un trait sur ces emplois en cette période compliquée pour tout le monde est plus que fort regrettable, sans compter les impacts sur les bénéficiaires de ces prestations.

La première question posée dans l'interpellation, à savoir depuis quand la Municipalité était-elle informée des difficultés financières importantes des ateliers du Relais, a été éludée dans la réponse en mettant en avant le Conseil de Fondation, qui lui était évidemment au courant de la situation. Cela ne répond pas à la question, M. Heredia aimerait une réponse ce soir.

Quel est le positionnement de la Municipalité face à cette annonce ? Là non plus la réponse n'est pas satisfaisante même s'il est entendu qu'il n'est pas question de dévoiler des secrets d'État mais d'apporter des éclaircissements à la population morgienne qui est en droit de comprendre.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'étonne de cette méconnaissance du fonctionnement des institutions, d'autant plus venant de candidats à la Municipalité.

La Ville de Morges ne finance pas les ateliers du Relais, tous les financements se font au niveau cantonal. Certes le siège se trouve à Morges et des membres morgiens siègent au Conseil de Fondation mais ils n'ont aucun pouvoir décisionnel. La Municipalité ne peut pas s'ingérer dans ce Conseil de Fondation. Cette décision n'a pas été facile à prendre, la Direction y a cru, pendant plusieurs années, il y a eu un changement de Directeur. Lorsque les « vannes sont coupées » et que l'on perd environ un million par année il faut avoir le courage de dire stop. Le système n'est peut-être plus d'actualité, il faut aider ces jeunes mais ce n'est pas simple, il s'agit de cas difficiles qui doivent être suivis et accompagnés et c'est avec beaucoup de regrets que le Conseil de Fondation a pris la décision de s'arrêter.

M. Nicolas HEREDIA remercie M. Pellegrino de le flatter sur son jeune âge et son impétuosité mais malgré ses 30 ans il a quelques notions de la langue de bois. Il a posé deux questions claires, il ne demande pas de trahir un secret d'État, il respecte les institutions et il estime que dans le cadre de cette institution qu'est le Conseil communal, il a le droit à des réponses claires de la part de la Municipalité.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond qu'il a annoncé la décision de la fermeture des ateliers du relais à la Municipalité une semaine voire 10 jours après la décision formelle. Les difficultés existaient depuis de nombreuses années, tout le monde pensait qu'elles pouvaient être surmontées. Personnellement il y croyait, il pensait qu'avec le dynamisme du nouveau Directeur il serait possible de sauver les ateliers, ce ne fut pas le cas. La Municipalité n'a pas adressé de lettre de mission car ce n'est pas son rôle. Cette Fondation est autonome.

M. Nicolas HEREDIA est quelque peu abasourdi par la réponse de M. Pellegrino, il pense qu'il y a un problème de temporalité. Si la Municipalité est représentée au sein du Conseil de Fondation il lui semble qu'elle a un rôle à jouer pour défendre les intérêts de sa population. Il semble que cela n'a pas été le cas et il comprend mieux le contenu de la réponse à l'interpellation, la Municipalité ayant été pour ainsi dire mise devant le fait accompli, puisqu'apparemment il y a des dysfonctionnements dans la transmission d'informations entre une actualité brûlante et la situation financière compliquée d'une institution telle que les ateliers du Relais. A son sens, ces sujets doivent être discutés en séance de Municipalité, il semblerait que cela n'a pas été le cas ou que cela a été fait après coup.

Cette réponse le désole mais pour prendre un peu de hauteur il constate une fuite des responsabilités dans le cadre des réponses municipales aux trois interpellations du groupe PSIG. Il y a une propension assez facile de la Municipalité à repousser le problème plus loin, à se reposer sur l'Asloca quand il s'agit des locataires, sur le Codir de la PRM quand il s'agit de la police et là en l'occurrence sur on ne sait pas bien qui, peut-être l'ARASMAC. Dans tous les cas ces problèmes ne semblent pas beaucoup préoccuper la Municipalité.

A son sens, ces réponses traduisent un manque de leadership de la part de la Municipalité et il pense que les locataires morgien·ne·s méritent mieux que cela, que les employé·es et les bénéficiaires des ateliers du Relais méritent mieux que cela, et que la population morgienne en général mérite mieux que cela.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO précise que le secret doit être gardé avant que le communiqué de presse officiel ne paraisse. La Municipalité a été informée avant la sortie du communiqué de presse. Il souhaite aux personnes concernées de retrouver du travail le plus facilement possible.

M. Nicolas HEREDIA conclut en disant que malgré la longue carrière politique et la législature qui s'achève pour M. Pellegrino, il semblerait que cela ne soit pas M. Heredia qui n'ait pas compris la politique institutionnelle.

M. Jean-Bernard THÜLER relève qu'en réponse à la troisième question, la Municipalité répond que la décision de la fermeture des ateliers du Relais a été prise de manière collégiale par les membres de l'association. Dans le genre langue de bois, il se permet de dire que la Municipalité insulte les ormeaux, les chênes et autres essences qui font la valeur de nos forêts. Jamais un arbre ne se cache de son ombre.

La discussion est close et aucune résolution n'est déposée.

11. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Gilles MILLIOUD lit le texte de l'Interpellation Gilles Millioud « Que le chantier commence, à quel prix pour les 2 roues ? » qui est annexé au procès-verbal.

M. Raphaël BOILLAT lit le texte de l'interpellation du groupe PLR « Incident survenu dans le quartier de la gare et l'insécurité y résultant, que peuvent faire les autorités ? » qui est annexé au procès-verbal.

M. Patrick ZURN lit le texte du postulat du groupe PLR « Renforçons l'attractivité des commerces morgiens » qui est annexé au procès-verbal.

M. Jean-Pierre MORISETTI lit le texte du postulat du groupe UDC « Sauvons nos vigneron·ne·s ! » qui est annexé au procès-verbal.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité a quatre réponses pour le Conseil ce soir et répond à la suivante :

- **Réponse orale aux questions de M. Jonathan Muller, Conseiller communal, concernant l'intelligence artificielle au sein de l'administration communale**

« Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2025, M. Jonathan Muller, Conseiller communal, a interrogé la Municipalité au sujet de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à la Ville de Morges, notamment le fonctionnement du chatbot, l'existence d'un encadrement interne et d'une stratégie municipale dans ce domaine.

Question

« Alors que l'agent conversationnel de la Ville de Morges et Police Région Morges s'est distingué dans la presse par une inclinaison remarquable aux hallucinations, l'Union des communes vaudoises a publié en avril de cette année un guide de bonnes pratiques en matière d'usage d'intelligence artificielle par le personnel administratif et les membres des conseils municipaux.

Qu'en est-il à Morges ? J'aurais voulu savoir si l'utilisation de l'IA est une pratique courante au sein de l'administration et si oui, si cette utilisation est encadrée et de quelle manière ? Est-ce que la Municipalité envisage de se doter d'une stratégie en la matière qui prenne en compte à la fois la protection des données des administrés et l'immense potentiel de ces nouvelles technologies en termes de gains de productivité ? »

La Municipalité lui répond comme suit :

Le chatbot communal est un projet en cours d'amélioration, qui fera l'objet d'une évaluation. Initié en juin 2024 et déployé en janvier 2025 en collaboration avec une entreprise vaudoise, le chatbot vise à faciliter l'accès aux informations publiques publiées sur Morges.ch. Cet assistant conversationnel s'appuie sur les contenus officiels de la Ville et héberge l'ensemble de ses données en Suisse.

La Municipalité reconnaît que le chatbot produit certaines réponses inexactes, notamment relevées par la presse, et le regrette. Pour y remédier, un plan d'amélioration sur une année est en cours : il prévoit la révision et l'enrichissement des sources internes, une supervision humaine renforcée et une optimisation technique menée en collaboration avec le prestataire.

Cet outil reste un appui à la recherche d'information et ne remplace pas le contact direct entre l'administration et la population. Comme tout outil numérique, il nécessite du temps, des ajustements et une amélioration continue. Une évaluation sera menée à l'issue de cette phase de développement afin de déterminer la satisfaction donnée par ce logiciel, ainsi que sa fréquence d'utilisation.

Une directive interne pour encadrer l'utilisation de l'IA

Consciente des opportunités, mais aussi des risques liés à l'IA, la Municipalité privilégie une approche prudente et responsable. Le 24 mars 2025, elle a adopté une directive interne intitulée « Utilisation d'outils d'intelligence artificielle au sein de la Ville de Morges », applicable à l'ensemble du personnel.

Cette directive, alignée sur la fiche technique et l'aide-mémoire publiés par la Confédération en 2024 sur le sujet, définit un cadre strict et vise à garantir un usage de l'IA conforme à la Loi fédérale sur la protection des données LPD et au secret de fonction. Les collaboratrices et collaborateurs ont également suivi un cours de sensibilisation, dont le contenu est accessible en tout temps sur l'Intranet au format vidéo.

En termes de potentiel de gain de temps, l'IA peut être utilisée au sein de l'administration pour résumer ou reformuler de longs textes diffusés publiquement et disponibles sur Morges.ch ou obtenir des informations sur un domaine avec les réserves d'usage sur la fiabilité des réponses. »

- **Réponse orale aux questions de Mme Véronique Dessaux Hadorn, Conseillère communale, concernant l'existence du 1,2,4 triazole dans l'eau potable de Morges**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2025, Mme Dessaux Hadorn interrogeait la Municipalité sur l'éventuelle présence de 1,2,4 triazole dans l'eau potable de Morges.

En préambule, la Municipalité souhaite préciser que le 1,2,4 triazole est une substance utilisée principalement dans les industries pharmaceutiques et agrochimiques notamment pour la synthèse de médicaments, et de différents fongicides. Ce composé a récemment été catégorisé en métabolite pertinent dans le document de référence de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), au vu de son risque présumé sur la santé. Suite à cela, des analyses effectuées par les autorités de contrôle ont révélé une présence de 1,2,4 triazole dépassant les normes dans le lac Léman et, par conséquent, dans l'eau potable des réseaux de distribution vaudois et genevois approvisionnés par l'eau du lac. La Ville de Morges a été informée de cette problématique par le Service de l'eau de la Ville Lausanne, ce dernier pouvant assurer notre approvisionnement en eau de secours. Il est à relever qu'en 2024 et 2025, il n'a pas été nécessaire de prélever de l'eau de Lausanne car les sources du Morand ont suffi à couvrir nos différents besoins. Nous pouvons dès lors confirmer qu'aucune eau provenant du lac n'a été injectée récemment dans notre réseau de distribution, qui est resté alimenté à 100 % par l'eau du Morand.

Mme Dessaux Hadorn a posé deux questions à ce sujet :

Question 1 : Est-ce que les services concernés ont déjà effectué des mesures de 1,2,4 triazole dans l'eau potable de Morges ? le cas échéant quel est le taux relevé ?

Réponse 1 : Selon notre plan d'autocontrôle, de nombreuses analyses de l'eau potable sont réalisées tout au long de l'année afin de garantir la qualité de l'eau distribuée à Morges. À la suite de la mise en évidence de cette problématique, une analyse supplémentaire de l'eau du Morand incluant la recherche de 1,2,4 triazole a été effectuée et ces analyses n'ont pas permis de détecter la présence de cette substance dans l'eau de Morges.

Question 2 : Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour les traiter ?

Réponse 2 : Il a été établi que la présence du 1,2,4 triazole dans l'eau du lac provient d'une activité industrielle impliquant des rejets non-conformes et non pas de l'utilisation de produits phytosanitaires. Dès lors, la mesure corrective principale incombe aux entreprises responsables de la pollution qui doivent cesser leurs rejets. Les distributeurs d'eau alimentés

par l'eau au lac devront adapter leurs filières de traitement. Suite à l'acceptation du préavis N° 43/11.19, la Ville de Morges s'est associée au projet de rénovation de la station de pompage et de traitement de St-Sulpice. Dans ce cadre, une filière de traitement de l'eau du lac de type multi barrière permettra d'abaisser le taux des différents micropolluants en dessous des seuils légaux. Ce projet a pris du retard en raison d'oppositions, mais c'est lors de la mise en service de la nouvelle station de pompage que la Ville de Morges injecterait 20 % de cette eau dans son réseau de distribution. **Grâce à cette nouvelle filière de traitement mise en œuvre, les morgiennes et les morgiens continueront à bénéficier d'une eau répondant pleinement aux normes de potabilité et de qualité en vigueur**, garantissant ainsi une distribution sûre et conforme aux exigences sanitaires les plus strictes. »

- **Réponse orale à la question de Mme Véronique Dessaux Hadorn, Conseillère communale, concernant la sécurisation du passage sous le pont CFF à la rue de la Gare**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2025, Madame Véronique Dessaux Hardorn, Conseillère communale, soulignait la mauvaise visibilité sous le pont CFF de la Gare en raison du contre-jour résultant de la différence de luminosité entre la lumière naturelle et l'éclairage public installé sous le pont. Elle s'inquiète pour la sécurité des usagers, d'autant plus que des récents aménagements pour une zone de dépose minute viennent d'être réalisés sur le bord de chaussée côté Genève. Dès lors, elle pose la question suivante :

Question : Serait-il possible d'étudier toutes les mesures afin de garantir la sécurité de ce passage ?

Réponse : L'éclairage du passage inférieur a été modernisé au début de l'année 2017. Il a été dimensionné conformément à la norme internationale CIE 88 : 2004, qui fixe les exigences pour ce type d'infrastructure et exige un éclairage moyen au sol de 75 lux. Les mesures de luminosité effectuées sous le Pont CFF indiquent des valeurs variant entre 80 et 190 lux, ce qui est supérieur aux standards de sécurité en vigueur.

Cela dit, la Municipalité reste attentive à la qualité de l'éclairage existant, raison pour laquelle un nettoyage complet des luminaires sera effectué prochainement, afin d'éliminer les dépôts et salissures qui peuvent réduire leur efficacité.

La Municipalité est également consciente de la gêne que peuvent occasionner, à certaines heures de la journée, les variations de luminosité et l'effet d'éblouissement en venant du rond-point de Marcelin vers le centre-ville, c'est pourquoi des balises clignotantes ont été installées à l'entrée de la zone de dépose-minute, afin d'attirer l'attention des automobilistes et cyclistes et ainsi améliorer la sécurité de tous les usagers·ères, notamment aux heures de forte luminosité et de forte fréquentation.

En parallèle, et dans le cadre de l'accompagnement du chantier de l'OFROU, les services techniques de la Ville et la PRM demeurent en lien avec la direction des travaux, pour identifier d'éventuelles mesures complémentaires d'amélioration, qu'il s'agisse de signalisation, de marquage au sol ou d'ajustement localisé de l'éclairage. »

- **Réponse orale à la question de Mme Veronica Gaskell, Conseillère communale, concernant la commémoration du Dr Roger Vittoz**

M. le Municipal Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité donne suite au vœu émis par Mme Veronika Gaskell lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2025 puis de la question posée lors de la séance du 1^{er} octobre 2025 concernant la commémoration du Docteur Roger Vittoz en donnant son nom à une place, un square, une rue ou apposant une plaque sur sa maison natale à l'avenue des Pâquis 36.

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine et du matrimoine, l'Office de la culture a examiné la pertinence d'une plaque au regard de la notoriété et du parcours du Docteur Vittoz. Compte tenu de sa renommée, l'apposition d'une plaque sur sa maison natale aurait pu constituer la solution la plus appropriée. Cependant, le propriétaire n'a pas souhaité qu'une plaque soit installée sur son bâtiment.

L'Office de la culture a également étudié d'autres pistes :

- Une exposition à l'Espace 81 paraît compromise, la matière disponible ne semblant pas suffisante pour un projet de cette ampleur.
- L'organisation d'un événement, tel qu'une table ronde à la Bibliothèque municipale, ne paraît pas appropriée : le sujet relève du domaine scientifique et médical, et il n'a pas été possible d'identifier un public ou de fédérer une communauté locale pour ce type d'événement.
- L'hypothèse d'inviter une professeure de danse basée à Paris, qui intègre la méthode Vittoz dans sa pratique dans le cadre de la *Fête de la Danse*, n'a pas abouti, faute de public identifiable et de pertinence culturelle pour Morges.

Il n'a pas été possible de fédérer une communauté autour de ce projet, que ce soit dans le domaine de la danse ou au sein de la Bibliothèque municipale, aucun public cible n'ayant pu être identifié pour ce type d'événement.

Lausanne étant la commune où le Dr Vittoz exerçait professionnellement, un contact a été pris avec le Service de la culture de la Ville de Lausanne ainsi qu'avec l'Université de Lausanne afin de déterminer si une valorisation y avait déjà été entreprise. Aucune action de mise en valeur n'a été menée, ce qui confirme que sa notoriété demeure principalement liée au milieu médical et non au domaine culturel.

Compte tenu de l'absence de lien culturel et de la difficulté à mobiliser un public local, l'Office de la culture propose de ne pas organiser d'événement spécifique. Néanmoins, il est proposé de relayer la connaissance du Dr Roger Vittoz auprès du groupe des guides morgien·nes comme personnalité à considérer lors de leurs visites. »

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur ces réponses.

M. Jonathan Müller remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions et il serait intéressé de connaître les résultats de l'évaluation. Il prend acte de la réponse et pense qu'il est possible d'aller plus loin.

Mme Véronique DESSAUX HADORN remercie M. Aubert pour les réponses détaillées à ses questions.

Mme Veronica GASKELL remercie la Municipalité de sa réponse mais ne peut dissimuler sa déception. Le Dr Vittoz laisse un patrimoine essentiellement utilisé dans le domaine de la santé mentale, nonobstant cela reste un patrimoine intellectuel pour la Ville de Morges et elle ne peut qu'espérer que dans le cadre des développements urbanistiques de la Ville, la Municipalité saura trouver une place verdoyante et chatoyante pour les sens de chacun, qu'elle pourra nommer en l'honneur du Dr Vittoz. Sa méthode est basée sur la redécouverte de nos sens comme moyen de rééquilibrage du mental par le physique.

13. Simples questions, vœux et divers

M. Jonathan SCHOPFER prend la parole ce soir pour appuyer l'interpellation du groupe PLR. Nous avons assisté à des débordements, des incivilités, des actes des dégradations et à des troubles à l'ordre public. Ces comportements sont inacceptables et ne reflètent en rien les valeurs que nous défendons, ni l'esprit morgien auquel nous tenons tous.

Il tient d'abord à remercier les forces de l'ordre, les pompiers, et les services communaux qui ont réagi avec professionnalisme malgré la tension. Leur engagement mérite notre reconnaissance, mais nous ne pouvons pas nous contenter de constater, il faut agir. Ces débordements ne sont pas une fatalité, ils sont le signe d'un laissé aller croissant dans notre société face à certaine forme d'irrespect et de violence gratuite. Il est de notre responsabilité ici au Conseil communal de poser des mesures concrètes pour que cela ne se reproduise plus.

L'UDC Ville de Morges demande donc :

1. Un renforcement de la présence policière lors des soirées à risques, notamment celles impliquant un grand nombre de jeunes.
2. Une meilleure coordination entre les communes voisines car les débordements dépassent souvent les frontières communales.
3. Des sanctions claires et dissuasives pour les auteurs des dégradations et troubles à l'ordre public.
4. Une réflexion sur la prévention en collaboration avec les écoles, les associations et les familles pour rappeler le sens du civisme et le respect de la loi.

Nous devons envoyer un message sans ambiguïté, oui Morges est une Ville ouverte, conviviale et accueillante mais le respect de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité des habitants n'est pas négociable. Halloween comme tous nos autres jours festifs doit rester un moment de joie, pas un prétexte à la casse ou à la provocation. Il est temps que la Municipalité prenne la pleine mesure de la situation et agisse en conséquence.

Mme Catherine HODEL demande à la Municipalité l'état d'avancement du chantier de la Grand-Rue 83 à 85 où les échafaudages sont toujours présents alors que l'on ne voit pas de travaux.

La deuxième question concerne le revêtement qui a été posé le long de la rive de la Morges depuis le pont jusqu'à l'embouchure de la Morges. Est-ce que les services qui ont posé le revêtement sont contents de l'évolution de ce dernier parce que selon la météo le chemin est complètement impraticable car remplis de grosses gouilles.

Mme la Municipale Laure JATON répond que le chantier à la Grand-Rue 83-85 n'est pas si simple que cela, actuellement une demande de complément est en cours. Elle a reçu la nouvelle aujourd'hui selon quoi l'architecte du propriétaire aurait fourni les documents nécessaires au Canton. C'est un dossier complexe où Monuments et sites est intervenu plusieurs fois ainsi que la Direction générale de l'Environnement (DGE). Il y a des pesées d'intérêts au niveau cantonal qui doivent être faites entre les exigences énergétiques et les exigences de patrimoine. La Municipalité veille sur l'évolution du dossier mais n'a pas toutes les cartes en main et elle espère que le chantier va pouvoir reprendre dès l'obtention du permis complémentaire. Elle ne se prononce pas sur la deuxième question.

M. André WALTHER revient sur le parcours d'Igor Strawinsky et sa famille qui se sont installés à Morges en 1915 après avoir vécu quelques années à Clarens.

Surpris par la première guerre mondiale et la révolution en Russie, ruinés et devenus apatrides ils resteront réfugiés à Morges jusqu'en 1920.

Le célèbre compositeur a créé à cette époque avec Ramuz l'Histoire du soldat, Montreux a donné son nom à son fameux auditorium et érigé sur le quai une statue de son illustre compositeur. À Morges, un modeste panneau au début du quai de l'église rappelle la mémoire d'Igor Strawinsky et informe les visiteurs que le quai porte son nom. Or cet écriteau avait depuis plusieurs années, disparu, et il remercie la Municipalité d'avoir fait poser récemment un nouveau panneau. En baptisant ce quai en hommage à Igor Strawinsky, Morges a honoré une figure dont l'œuvre continue d'illuminer le patrimoine artistique mondial. Ce geste témoignait d'une reconnaissance à la hauteur de son héritage exceptionnel et marqué par un aménagement de qualité composés de bacs à fleurs et de bancs en pierre taillée centenaires qui seront malheureusement démolis lors de la réalisation de la Voie Verte.

Dans le cadre du réaménagement des quais, la nature sera valorisée mais il est important, pour de nombreux morgiens, que l'on prévoie aussi une petite place pour la culture et l'Histoire de notre ville.

Il dépose donc le **vœu** que les bacs à fleurs et les bancs anciens soient maintenus et restaurés lors de la réfection du quai et qu'une plaque commémorative soit posée sur celui-ci afin que l'on fasse mémoire dignement du séjour à Morges de cet illustre compositeur qu'était Igor Strawinsky.

M. Yvan CHRISTINET fait part de son parcours piéton à la tombée de la nuit, qui l'emmène de la gare à son domicile situé derrière le Petit Manoir. Il passe le Pont Neuf et après il traverse une servitude de passage publique modestement éclairée par deux pseudos installations lumineuses, les trois autres sont endormies. Puis en poursuivant sur la rue des Uttins les magnifiques lampadaires sont souvent défectueux. Il demande à la Municipalité d'amener un peu de « luxe » sur ce tronçon piéton.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT assure à M. Christinet que ces problèmes techniques vont être résolus très prochainement.

M. Lucas BRUHWILER, en complément à l'interpellation du PLR ce soir et surtout suite à une demande d'un citoyen habitant l'îlot Sud, il se permet de relater les faits suivants :

- Agression violente d'un père de famille laissé inconscient à l'entrée de l'immeuble vers les boîtes postales
- Deal et consommation de drogue, apparemment du crack, dans la cour intérieure de l'immeuble, en principe non accessible au public

- Constat d'un voisin, samedi dernier vers 16h00, que des boulettes de drogue étaient cachées dans la végétation de la cour qui est une place de jeu
- Présence de jeunes dans le parking souterrain qui est à la fois privé et public et dans lequel ils font des âneries, parfois le matin comme le soir
- Vols récurrents de colis et lettres dans les boîtes aux lettres des résidents

Au vu de ce qui précède il pose deux questions à la Municipalité :

1. La Municipalité et Police Région Morges sont-elles au courant de cette agression violente et du deal et consommation de drogue au sein de la cour intérieure Îlot Sud, des déprédations et des vols tant à l'extérieur qu'au niveau souterrain de ce bâtiment ?
2. Le cas échéant, des mesures ou interventions ont-elles été prises par la Ville, la PRM ou les deux ?

M. Vincent DUC revient sur l'annonce de la Municipalité recherchant des Supermorgiens et Supermorgiennes pour intégrer par tirage au sort le mini public qui suivra l'ensemble du projet du pôle scolaire et parascolaire de Prairie-Nord. Trois personnes représentant le mini public participeront à la sélection du projet du lauréat. Ceci l'amène à poser cette mini question :

- Est-il prévu que des Conseillers « bonnards » ou une mini délégation de Superconseillers puissent également participer à la sélection du projet lauréat ?

Mme Aude JARDIN demande si les pavés qui sont à la rue de la gare dans la rue des halles vers le passage qui mène à la rue Pétoleyres vont être changés car ils sont tous fracassés c'est une catastrophe.

La deuxième chose est une réflexion. Elle se demandait s'il serait possible que les Conseillers·ères attendent que la Présidente ait fini de parler lorsqu'elle clôt la séance avant de quitter la salle comme des « sauvages » en faisant plein de bruit.

M. Pascal GEMPERLI remercie la Municipalité pour la pose de marquage au sol et de panneaux provisoires pour sécuriser le tronçon de l'avenue de Chanel en attendant la véritable solution qui est la mise en zone 30. Cela répond partiellement à la pétition des parents des élèves de Chanel.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 22h12.

La présidente
Aliénor VAUTHEY

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Interpellation Gilles Millioud « Que le chantier commence – A quel prix pour les deux-roues ? »
- Interpellation du groupe PLR « Incident survenu dans le quartier de la gare et l'insécurité y résultant, que fait la police ? »
- Postulat du groupe PLR « « Renforçons l'attractivité des commerces morgiens »
- Postulat du groupe UDC « Sauvons nos vigneron ! »

Que le chantier commence – A quel prix pour les deux-roues ?

Le mois d'octobre est généralement annonciateur des feuilles qui se teintent de jaune et qui tombent. Cette année, les places de stationnement pour les deux-roues à la Gare de Morges semblent également avoir disparu.

Ce sujet n'est pas nouveau, car dès 2022, la question du stationnement pour vélos a été abordée au sein de notre Conseil. Il y a deux ans, la Municipalité se réjouissait de constater que " [...] les places actuellement disponibles offrent déjà pour la plupart un abri et la possibilité de sécuriser son vélo pour la journée." Un rapide tour du quartier de la gare montre qu'à ce jour, les places abritées sont quasiment inexistantes, et cela risque de durer plusieurs années, la vélostation projetée par la Ville n'étant pas attendue avant 2028, voire à l'horizon 2030¹.

Déposer quelques arceaux sur des trottoirs déjà fortement sollicités (déplacement des piétons, zone de chantier, rue piétonne, dépose-minute sauvage, etc.) reflète une vision malheureusement très minimaliste des attentes des cyclistes se rendant à la gare. De nombreux exemples de stationnement de qualité (abrités des intempéries, sécurisés, etc.) existent autour de nous, sans avoir besoin d'aller à Zurich ou à Bâle, véritables bastions de la petite reine en Suisse. Les quelques minutes d'attente nécessaires pour prendre les correspondances CFF en gare de Lausanne ou Renens² démontrent qu'il est possible de mettre en place des parkings provisoires de qualité, libérant ainsi l'espace public pour la circulation des différents modes doux et répondant aux attentes des utilisateurs.

Ceci est d'autant plus regrettable que des surfaces commerciales vides de plusieurs centaines de mètres carrés sont disponibles dans le secteur de la rue de la Gare ou à proximité.

¹ <https://www.morges.ch/media/document/2/30-2-10-23-adm-preavis-reponse-postulat-plr-attractivite-velo.pdf> - chapitre 4

² <https://www.velostation.ch/fr/velostations/vue-densemble/renens>

Dès lors, il nous semble primordial de relever les points suivants et de poser les questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle satisfaite de l'offre de stationnement deux-roues en vigueur depuis octobre 2025 dans le secteur de la gare ? Si oui, sur la base de quels critères ?
2. Dans le cadre du « *groupe de coordination dont elle est le pilote* »³, la Ville de Morges pose-t-elle des exigences pour la compensation des places de stationnement supprimées par les travaux (nombre, emplacement, sécurisation des accès au stationnement, abri des intempéries, gestion des flux, etc.) ? Si oui, lesquels ?
3. À l'image des déposes-minutes réaménagés sous le pont de la gare, une amélioration de la situation pour les deux-roues pourrait-elle être envisagée à court terme, par exemple en exploitant des surfaces commerciales vides ?

Par deux fois (2022 et 2024), le conseil communal a exprimé ses préoccupations liées à l'impact des travaux sur l'intermodalité dans une zone déjà fortement sollicitée. Il est malheureux de constater qu'après trois ans, nous nous retrouvons avec des arceaux sur un trottoir comme seule solution pour les prochaines années.

Nous remercions la Municipalité par avance pour ses réponses à ces questions.

Date du dépôt et du développement : 12 novembre 2025

Gilles Millioud

Appui 1 *Widmer Cédric*

Appui 2 *P. Burtin*

Appui 3 *P. Burtin*

Appui 4 *P. Burtin*

Appui 5 *Bastien Jonay*

³ <https://www.morges.ch/media/document/2/repe-interpellation-clement-bourgeois-travaux-ofrou.pdf>

1110 Morges

www.plr-morges.ch

Interpellation : Incident survenu dans le quartier de la gare et l'insécurité y résultant. Que peuvent faire les autorités ?

Le quartier de la gare c'est fortement développer au cours des dernières années. De nombreux commerces ont ouvert une nouvelle zone de vie a été mise en place par la commune. Dans ce contexte, un haut sentiment de sécurité est primordial afin de permettre au quartier de se développer de manière sereine, d'autant que ce quartier dispose d'une crèche et de deux écoles et qu'il est un carrefour important au centre de notre ville.

À la suite des événements qui sont passés le soir du 31 octobre mais également l'agression d'une personne le 4 novembre, certains habitants ont actuellement peur. En effet, le 31 octobre vers 20h30, nous avons entendu des détonations qui était en réalité des feux d'artifices et des pétards. Sur quoi une première patrouille de police est arrivée pour voir ce qui se passait et mettre un terme à ce raffut. Surpris du nombre d'adolescents (environ une cinquantaine), cette patrouille a alors demandé du renfort et quelques minutes plus tard est arrivée une deuxième patrouille. Comme ces policiers ce sont fait tirer dessus avec des engins pyrotechniques, ils sont montés en voiture et sont repartis laissant les habitants livrés à eux-mêmes. Ces jeunes ont également mis le feu à une poubelle d'un commerçant ce même soir. Quelques jours plus tard, une personne s'est faite agresser vers la Migros du Pont-Neuf et a été retrouvé inconsciente au sol. Ces événements se sont produits à 18h45 un mardi soir.

Le Parti Libéral-radical s'engage pour une ville dynamique et sûre pour tous les habitants, visiteurs et passants. C'est pourquoi nous interpellons la Municipalité sur les points suivants :

1. Combien de patrouilles sont en service lors des soirs de fêtes à risque (les incidents à Halloween tendent à devenir réguliers) ?
2. Quels dispositifs a été mis en place pour le marché de Noël qui durera pratiquement tout décembre ?
3. Quelles mesures ont été prises par la Commune et la Police par rapport à la montée en violence de certains adolescents ?
4. Quelles mesures sont prises spécifiquement pour garantir l'ordre et la sécurité dans la ville de Morges dont particulièrement le quartier de la gare ?

Nous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PLR au Conseil communal de Morges,

Raphaël Boillat

R. Boillat
Beatrice Jencoud
B. Jencoud
D. Kubler
D. Kubler

Floraue Wyss
VAILLANT MIRABEL
VAILLANT
VAILLANT

Renforçons l'attractivité des commerces morgiens

Les années passent, mais les difficultés rencontrées par les commerçants morgiens demeurent. Alors que ces derniers constituent le poumon économique et un élément essentiel de l'attractivité et de la vitalité de notre ville, ils font face à de nombreux défis : concurrence accrue du commerce en ligne, évolution des habitudes de consommation, hausse des loyers ou encore difficultés d'accessibilité, en particulier lors des événements d'envergure.

La Ville de Morges a déjà entrepris plusieurs démarches positives en faveur du commerce local, notamment à travers le passeport morgien ou encore la modernisation de l'espace public. Ces efforts méritent d'être salués et poursuivis. Toutefois, il nous semble qu'une réflexion complémentaire et pragmatique pourrait encore renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et favoriser une meilleure synergie entre les différentes activités.

Le marché hebdomadaire en est un bon exemple. Il constitue un véritable pilier de l'animation morgienne : chaque mercredi et samedi, il attire une population nombreuse, bien au-delà des frontières communales. Cet afflux est bénéfique pour la notoriété de la ville, mais paradoxalement, il ne profite pas toujours pleinement aux commerces fixes situés dans le périmètre du marché. Ceux-ci se retrouvent parfois masqués par les stands, et leur accessibilité ou leur visibilité en pâtit.

Loin de nous l'idée de remettre en question la tenue du marché, qui fait partie intégrante de l'identité morgienne. Mais il nous semble légitime de s'interroger sur d'éventuels aménagements ou ajustements, qui permettraient à la fois de maintenir l'ambiance conviviale du marché tout en valorisant mieux les commerces existants.

Dans le même esprit, la question des horaires d'ouverture mérite également d'être examinée. L'inscription de Morges en région touristique pourrait, à l'image de ce qui se fait dans d'autres villes comparables, offrir une plus grande flexibilité pour les commerces, notamment durant la saison estivale ou lors d'événements spéciaux. Cette mesure simple permettrait d'adapter l'offre à la demande, sans obligation, mais en donnant plus de liberté aux acteurs économiques.

Enfin, la redynamisation du commerce de centre-ville ne peut se limiter à la disposition des stands ou aux horaires. Elle passe aussi par une coordination intelligente entre les événements qui se déroulent à Morges et les besoins du tissu économique local, ainsi que par un soutien ciblé à des initiatives innovantes portées par les commerçants eux-mêmes.

La Ville peut jouer ici un rôle de facilitatrice : encourager les synergies entre manifestations publiques (marchés, événements culturels, sportifs, animations locales) et activités commerciales, afin que ces occasions profitent à l'ensemble des acteurs du centre-ville.

Les postulants demandent ainsi à la Municipalité :

1. D'étudier la possibilité d'aménager les stands du marché d'une manière différente, par exemple dos-à-dos au centre de la rue, afin d'assurer une meilleure visibilité des commerces permanents tout en permettant une circulation piétonne agréable dans les deux sens ;
2. D'étudier la possibilité d'inscrire Morges en région touristique, permettant ainsi une plus grande flexibilité dans les horaires d'ouverture durant la saison touristique ;
3. D'analyser comment coordonner les événements publics (marché, manifestations culturelles, sportives ou commerciales) avec les besoins et opportunités des commerces locaux, afin d'en maximiser les retombées économiques.

Pour le groupe PLR Ville de Morges



Patrick Zurn

Déposé à la séance du conseil communal de Morges le 12 novembre 2025.

Postulat UDC-Ville de Morges - Sauvons nos vignerons

Madame la présidente, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

La viticulture suisse et plus précisément la viticulture du canton de Vaud traverse actuellement une période difficile et ne peut plus affronter, seule, les lois du marché et le recul de la consommation. Les analyses issues de publications spécialisées et de réunions professionnelles mettent en évidence une diminution significative de la consommation de vin en Suisse. Les vins Suisses sont particulièrement touchés par la concurrence accrue des vins étrangers, avec une baisse de 16 % en 2024 par rapport à 2023, voire de 20 % pour les vins rouges.

La région viticole de Morges sous la nom "Vins de Morges" est desservie par de nombreux vignerons.

Dans ce contexte, il est regrettable que des vins étrangers ou d'autre région viticole soient servis lors d'événements organisées par des Associations subventionné par la ville de Morges. Cette situation résulte également d'une pression sur les prix, qui rend difficile la couverture des coûts de production pour de nombreux vignerons. Face à ces défis, il devient impératif de soutenir la filière locale afin de préserver non seulement un savoir-faire ancestral, mais aussi une part essentielle du patrimoine culturel régional.

Par ce postulat, il est demandé d'envisager la possibilité d'instaurer une base contraignante permettant d'exiger que les organisateurs de manifestations, bénéficiant de subventions communales, servent exclusivement des vins des vignerons de la région morgiennes sous les couleurs "VIN DE MORGES" dans leurs débits de boissons.

Pour conclure : achetons local, consommons local.

Pour le groupe UDC-Ville de Morges